

Composition du Comité de Pilotage pour l'élaboration de la stratégie locale de la Sambre dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, accompagnée par le maire de Leval, en qualité d'élu référent
- Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 4 Intercommunalités :
 - La Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois
 - La Communauté de Communes du Pays de Mormal
 - La Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre
 - La Communauté de Communes du Caudrésis Catésis
- 1 SCOT :
 - Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois
- La Commission Locale de l'Eau de la Sambre Avesnois
- Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et d'Entretien des cours d'Eau et l'Avesnois
- L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
- La Chambre d'Agriculture
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut
- Les VNF
- La DREAL
- L'ONEMA
- Le Conseil Général du Nord
- L'Agence de l'eau Artois Picardie
- La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe